

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

**Délibération**  
**n° 2006.06.207**

**Nettoyage des  
locaux et vitrerie de  
la comaga (2 lots) :  
appel d'offres  
ouvert**

**LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean- Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

AFFAIRES GENERALES / CONSTRUCTION ET  
PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur MERONI**

**NETTOYAGE DES LOCAUX ET VITRERIE DE LA COMAGA (2 LOTS) : APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

La ComAGA assure actuellement le nettoyage des locaux en régie, mais compte tenu de l'augmentation des surfaces occupées par les services, il est nécessaire de confier ces tâches à une entreprise extérieure.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché à bons de commande ayant pour objet l'entretien des locaux et des vitres de la ComAGA (2 lots) :

Lot 1 : nettoyage des locaux

Lot 2 : vitrerie

Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :

Lot 1 : 8 000 € HT minimum – 32 000 € HT maximum

Lot 2 : 3 000 € HT minimum – 12 000 € HT maximum

Chaque lot décrit ci-dessus fera l'objet d'un marché séparé.

La durée du marché sera fixée pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10,33, 57 à 59 et 71.I du Code des Marchés Publics.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 8 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal - article 6283.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**05 juillet 2006**

**Affiché le :**

**06 juillet 2006**